



La Voix Lactée

DES COOPERATIVES LAITIÈRES

Edito

Ocm lait : rien ne va plus

Le 8 mars prochain sera lancée une lettre ouverte à l'intention de Mme Fischer Boel, Commissaire européen en charge de l'agriculture et du développement durable.

Des groupes d'études parlementaires sur l'économie agricole et sur l'élevage lanceront officiellement cette lettre ouverte au cours d'une manifestation solennelle au Sénat sous le Haut patronage de son Président, M. Christian Poncelet.

Cette lettre sera ensuite portée par les éleveurs français sur l'ensemble du territoire pour recueillir le plus grand nombre de signatures d'élus, avant d'être remise en main propre, par une délégation d'élus français à la fin du deuxième trimestre 2007.

Tout en soulignant que la filière laitière européenne est, et doit être, une industrie compétitive sur le plan économique, et qu'après 22 années de maîtrise européenne de la production, elle constitue aujourd'hui le premier producteur de lait au monde, les signataires attirent l'attention de Mme Fischer Boel sur ses déclarations récentes qui sèment le doute.

À écouter Mme Fischer Boel, il semblerait que la Commission, en l'absence de consultation préalable et de concertation avec les autres institutions communautaires, préjuge déjà de l'issue des réformes à venir.

Beaucoup de Professionnels et de Politiques ont le sentiment que la Commission a quasiment décidé de la fin de la gestion des marchés et se

défausse de sa responsabilité en se retranchant de manière bien commode derrière des règles budgétaires. Ils ont surtout le sentiment que la Commission souhaite démanteler la PAC en renonçant ainsi à toute ambition agricole européenne.

S'il n'est pas choquant, dans un environnement mouvant, d'adapter la politique agricole commune, si ces évolutions sont autant de signes de vitalité de notre politique agricole commune, elles doivent néanmoins être l'occasion d'un véritable débat au sein de l'Union.

Il y a un monde entre la nécessité d'adapter régulièrement la politique agricole à un environnement changeant, et la volonté quasi dogmatique de brader la politique commune au simple motif de la concurrence avec d'autres pays qui, en pratique, ne se gênent pas pour appliquer leurs propres règles.

Le commerce mondial ne porte que sur 6 % de la production. Avec d'aussi faibles volumes, le prix mondial ne peut servir de prix directeur. D'autant plus que le secteur laitier est une industrie lourde qui ne peut pas s'adapter en temps réel à d'importantes fluctuations de marchés. Et puis, il y a aussi le principe de souveraineté alimentaire, auquel sont tant attachés les Américains. Au nom de quoi l'Europe devrait-elle se fragiliser sur ce point ?

Gérard Budin
Président



L'avenir des quotas laitiers en Europe.

Le Copa et le Cogeca (syndicalisme et Coop de France européens) ont élaboré un questionnaire à l'intention de leurs délégations nationales, pour connaître leur position face à l'avenir des quotas laitiers en Europe.

La FNCL et la FNPL ont répondu en leur temps.

Lors de la dernière réunion du groupe de travail « lait » du Copa-Cogeca, les délégations ont pris connaissance de la synthèse de ces questionnaires.

Elle peut être consultée sur l'Extranet Fncl Atla.: *thématique / Politique agricole et laitière / Janvier 2007 - Evolution de l'Ocm lait / Avenir des quotas laitiers / Accès réservé Fncl.*

Le questionnaire était assez complet, interrogeant les délégations sur les nouveaux Etats membres, sur la suppression des quotas, ou la modification du régime, les capacités potentielles de production, etc.

En synthèse, on retiendra que la majorité des réponses est en faveur d'une position commune du Copa-Cogeca. La question de la date à laquelle cette position commune devra être arrêtée n'est pas tranchée.

En effet, huit délégations n'ont pas entamé encore de réflexion, et estiment que la discussion est prématurée.

On retiendra aussi que le régime des quotas est déjà appliqué de façon hétérogène dans les différents Etats membres et que les règles subissent des modifications dans le temps. Les quotas ont une valeur marchande dans la plupart des pays à l'exception notable de quatre d'entre eux dont la France.

15 pays pensent que leur quota national couvre leurs besoins dans le contexte actuel du marché.

Coop de France : un outil indispensable pour nos coopératives agricoles et agroalimentaires

Fin décembre 2006, le processus de réorganisation de Coop de France est arrivé à son terme. Coop de France est désormais en marche. Il y a quelques jours, le Président Philippe Mangin a réuni son bureau pour un séminaire d'une journée et demie. Ce jour là, les membres du Bureau ont tous réaffirmé que Coop de France est une organisation d'entreprises appartenant à des agriculteurs, et que sa mission ne se confond pas avec l'activité syndicale classique.

Ils ont ensuite montré leur détermination à faire de Coop de France « nouvelle formule » une organisation reconnue, respectée, efficace, et répondant aux besoins de l'ensemble de ses adhérents.

De leur côté, les équipes de permanents ne ménagent pas leurs efforts depuis trois ans pour remplir leur mission dans un contexte qui n'a pas toujours été facile. Il est important de le rappeler.

Toutes les conditions sont donc réunies.

Si la Fncl n'a pas souhaité s'engager dans le processus de fusion, elle tient à réaffirmer ici qu'elle est pleinement et entièrement engagée dans Coop de France, dont elle est une composante importante. Du reste, l'équipe de permanents de la Fncl, malgré son petit nombre, est très engagée dans les travaux de Coop de France, et apporte en permanence les réflexions et les contributions des coopératives laitières.

Dans ce nouveau contexte, quelles sont nos attentes prioritaires vis à vis de notre organisation horizontale ? Nous en identifions quatre, en complément des multiples actions quotidiennes réalisées dans les groupes de travail et les instances politiques.

1 - La défense de la coopération.

Nous attendons de Coop de France la défense de la coopération. C'est sa première mission. Elle l'a remplie parfaitement depuis l'origine. Elle conti-

nua donc de le faire, en s'appuyant également sur le Haut Conseil de la Coopération Agricole.

2 - La réflexion sur le projet coopératif et la gouvernance.

Devant les bouleversements de notre environnement, nous pensons également qu'un département ou un pôle chargé d'une réflexion permanente sur le projet coopératif, et la place de nos entreprises dans l'économie libérale est indispensable. Il devra aussi être un référent pour tout ce qui touche à la gouvernance. Ce problème de gouvernance concerne l'ensemble des entreprises non seulement en France, mais dans le monde. Les coopératives ne peuvent donc pas éluder ce sujet, qui appelle des réponses classiques, mais aussi des solutions originales, du fait de la particularité de nos entreprises. Nous avons entamé cette réflexion à la Fncl. Le Directeur général de Coop de France fait partie intégrante de notre groupe de travail. Cette réflexion sera mutualisée à Coop de France dès qu'elle sera achevée.

3 - Une action forte dans certains domaines concernant l'agroalimentaire

Nous attendons également de Coop de France un soutien tout particulier dans certains domaines de l'agroalimentaire. Si, sur proposition de la Fncl, Coopagra est devenu adhérent de l'Ania, certains sujets agroalimentaires méritent aussi d'être abordés directement à Coop de France, compte tenu de leurs incidences sur le projet coopératif.

Il en va ainsi tout particulièrement de ce qui concerne les thèmes de la nutrition, de l'étiquetage, et des allégations, le tout dans un contexte de lutte contre l'obésité, ou les maladies cardio vasculaires.

Rappelons tout d'abord que les causes de l'obésité sont multiples (manque d'exercice physique, changement des modes de vie, et des habitudes de consommation). Les produits agricoles de première transformation, et en par-

ticulier les produits laitiers, ne sont pas la cause de l'obésité. Ça se saurait. Tout est question d'équilibre et de mesure.

C'est pourquoi, nous émettons les plus extrêmes réserves sur les conséquences de l'utilisation des profils nutritionnels, qui aboutit à définir des « bons » et des « mauvais » aliments. Nous récusons également l'idée qui consisterait à ne pas pouvoir alléguer sur les qualités intrinsèques de certains de nos produits pourtant vieux de plus de 100 ans au motif qu'ils contiendraient « trop de.... ».

Il s'agit là d'un enjeu majeur pour les paysans et leurs coopératives. Pendant ce temps, les multinationales s'adaptent. Et vite.

Une grande entreprise planétaire comme Unilever vient d'annoncer publiquement dans la presse, qu'elle modifie ses recettes, pour les rendre conformes aux nouveaux standards nutritionnels. Cela est relativement simple pour une entreprise de deuxième transformation, un assembleur, qui adapte ses recettes, en les composant de matières premières qu'il achète à son gré partout sur la planète.

À ce jeu, des multinationales obtiendront la médaille du premier de la

classe quand certaines de nos entreprises, fabriquant des produits « traditionnels », à partir des productions agricoles locales, finiront par être stigmatisées. La Commission européenne a mis le doigt dans cet engrenage il y a quelques semaines à l'occasion d'une conférence de presse.

Voilà un exemple où nous devons –bien sûr- travailler au sein de l'Ania, mais avoir également une réflexion propre et complémentaire à Coop de France, compte tenu de la spécificité de nos entreprises, et de leur mission qui consiste à valoriser la production agricole de leurs membres, produite sur place.

4 - La défense de la PAC, et l'accompagnement de réformes lorsqu'elles sont nécessaires.

Enfin, nous attendons de Coop de France qu'elle poursuive, comme par le passé, une veille attentive des évolutions de la PAC et élabore avec l'ensemble de ses composantes, les propositions les plus appropriées dans l'intérêt de nos producteurs sociétaires. Il faut ensuite participer à la mise en œuvre des réformes, lorsqu'elles sont décidées. Ce n'est pas le plus simple.

G. Budin

PME, environnement et maîtrise de l'énergie

La prise de conscience des enjeux liés aux problématiques environnementales est réelle tant au plan collectif que dans l'esprit des chefs d'entreprises. Mais il reste encore beaucoup à faire pour mettre en œuvre la notion de Développement Durable dans des actions concrètes et dans l'activité des entreprises, tout particulièrement des PME. C'est à partir de ce constat que le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et l'ADEME ont organisé le colloque des 6 et 7 février 2007.

Ce dernier avait pour objectifs d'engager le débat sur la prise en compte de ces problématiques dans les PME et de les inciter à s'investir dans des démarches, en présentant des exemples d'actions conduites, des témoignages, et surtout en faisant connaître

les dispositifs d'accompagnement technique et de soutien financier à disposition de ces entreprises.

L'environnement au cœur des stratégies d'entreprises

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie a réalisé fin 2006 – début 2007 une enquête auprès des dirigeants de PME. Même si, comme tout sondage, les résultats doivent être analysés plus finement (taille d'entreprise, secteur d'activité), quelques tendances se dégagent :

- Les chefs d'entreprises se sentent généralement très concernés par l'environnement et sont conscients de l'importance des enjeux des politiques de maîtrise de l'énergie.
- Leur engagement dans des actions est souvent étroitement dépendant de leur conviction personnelle.

17 considèrent qu'ils disposent à l'échelle nationale de capacités non utilisées de production laitière. Selon les Etats membres, la production pourrait s'accroître de 10 à 50 % sans investissements supplémentaires.

11 délégations estiment que le régime actuel ne doit pas rester intact après 2015.

6 autres préconisent son maintien.

Beaucoup n'ont pas encore de position définitive, dont la France, même si celle-ci a laissé entendre que le régime administratif des quotas devrait sans doute être remplacé par une autre forme de maîtrise de la production. La France est davantage attachée à la notion de maîtrise, qu'au régime administratif des quotas d'aujourd'hui.

Les pays sont tous biens conscients des effets de la suppression des quotas. Certains craignent une disparition complète de la production dans leur pays.

10 délégations pensent que certains bassins seulement disparaîtront.

Enfin on trouve une forte majorité sur la nécessité d'une période de transition qui va de « aussi courte que possible » jusqu'à « aussi lente que possible ».

La synthèse du questionnaire contient enfin un certain nombre d'idées concernant la position commune que pourrait adopter dans les mois à venir le Copacogeca.

Il s'agissait là d'une première réflexion.

La discussion va se poursuivre, et les négociations entre délégations vont commencer.

Rappelons que le groupe lait du Copacogeca est présidé par Henri Brichart, Président de la Fnpl.

Salon de l'agriculture : la rupture

L'an passé, la fréquentation du salon de l'agriculture a baissé de 25 %. Les organisateurs ont donc reconfiguré le hall 1 avec leurs principaux partenaires.

C'est ainsi que le grand ring central est déplacé et disposé sur une largeur située à l'opposé des escalators laissant désormais la place centrale sur une surface de 3000 m² aux deux principales filières Lait et Viande.

Cet espace directement accessible par l'entrée principale est agencé en trois parties distinctes complémentaires :

- l'espace « Planète viande » (1000 m²)
- l'espace « Le lait au cœur de la vie » (1000 m²)
- l'espace nouveau commun lait/viande « Terre d'élevage, la passion des métiers » (1000 m²)

Le stand du Cniel va être profondément modifié.

Dans une ambiance générale plus qualitative (décoration, éclairage, mobilier, vaisselle...) et une organisation permettant un accueil permanent avec des prestations alimentaires diversifiées du matin au soir, il offre à tous ceux qui le souhaitent des occasions privilégiées de contacts professionnels nombreux, chaleureux et détendus.

L'objectif de cette nouvelle organisation est de multiplier les occasions de rencontres entre les Professionnels et leurs interlocuteurs, qu'il s'agisse de représentants de l'Administration ou d'entreprises.

Pour cela, le Cniel offrira donc quatre moments privilégiés à l'intention des Professionnels de la filière et de leurs invités (petit déjeuner, apéritif, déjeuner, goûter).

Ils estiment être insuffisamment outillés et accompagnés pour évaluer l'impact de l'activité de leur entreprise sur l'environnement et le rapport coût/bénéfice généré par une démarche environnementale.

- Un certain nombre de mesures commencent à être bien assimilées (réduction de la consommation d'énergie, d'eau, formation/sensibilisation des salariés). D'autres sont moins connues (investissement en matériel plus adapté, réflexion sur le déplacement des salariés, utilisation/production d'énergies renouvelables, réflexion autour des RH et de la fonction environnement).

Plusieurs chefs d'entreprises ont témoigné sur l'intérêt d'agir et sur les opportunités qui en ont émergé. Ils ont ainsi constaté l'amélioration de l'image de leur entreprise en interne (salariés) comme vis-à-vis de l'extérieur (presse, collectivités locales), lorsque l'entreprise évoluait sur des marchés très concurrentiels. Faire partager ces actions à des fournisseurs leur a également permis de renforcer leurs liens.

Enfin, il a été souligné que les clients, notamment la grande distribution, apprécient et recherchent ce type de démarches mais ne les rémunèrent pas. Dès lors, ces actions doivent s'accompagner de l'amélioration des performances des produits ou de l'entreprise, d'innovation, ou bien donner accès à de nouveaux marchés. La grande majorité des dirigeants qui sont intervenus au cours du colloque ont connu ces évolutions et c'est avec fierté qu'ils en font part.

Outils et accompagnement pour les PME

Pour une PME, le besoin en accompagnement est multiforme et peut concerner des sujets très variés comme la gestion des déchets, de l'énergie, l'éco-conception, ou les achats éco-responsables.

En matière de gestion des déchets, ont été présentés des exemples d'entreprises qui ont mis au point des produits innovants avec des rejets de déchets moins dangereux. D'autres PME de toute nature ont, elles, montré comment elles se sont organisées pour optimiser la collecte de leurs déchets.

Pour ces projets, la notion de partenariat est centrale, entre acteurs et avec les prestataires. Les facteurs clefs de

succès sont : un projet dynamique, la mobilisation de tous, la présence d'un leader, la disponibilité de l'animateur, l'identification précise des besoins et des rôles.

Soutenues par les délégations régionales de l'Ademe et les Chambres de commerce et d'industrie locales, ce type d'associations de PME se multiplie.

Au-delà des organisations collectives, les pouvoirs publics encouragent aussi la recherche de synergies entre entreprises sur un même territoire. C'est là qu'apparaît le concept d'écologie industrielle : « Les matériaux que j'utilise sont-ils durables ? Les déchets que je génère peuvent-ils servir à d'autres ? » Des entreprises géographiquement proches peuvent organiser des flux de matériaux entre elles pour valoriser les déchets de l'une d'elles sous la forme de matériaux pour d'autres. Le développement des échanges et les liens fonctionnels induits sont localisés sur un parc d'activité éco-industriel et de fait attachés à un territoire.

Outre l'accompagnement des PME dans les opérations « objectif -10% » pour les déchets ou « énergie -20% », l'Ademe diffuse aussi des outils et des méthodes pour évaluer l'impact de l'activité des PME dans l'accélération du phénomène de réchauffement climatique.

Le Bilan Carbone, réalisé en partenariat avec le réseau des Centres Techniques Industriels (CTI), analyse, poste par poste, toutes les émissions de gaz à effet de serre d'une entreprise qu'elles soient de son fait ou de celui de ses clients, fournisseurs, salariés. Le résultat du bilan permet de déterminer les postes où les efforts doivent être portés.

Conséquences toutes ces actions, les PME mettent en place des systèmes internes de management environnemental, qui viennent renforcer et compléter leur management de la qualité. Les métiers et les fonctions qui y sont attachés doivent être caractérisés et positionnés dans les orientations des ressources humaines de chaque entreprise. L'Ademe de son côté travaille pour favoriser les échanges avec ces personnes, et entre elles : information et multiplication de ses outils et méthodes.